



**Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Hérouxville lors d'une séance ordinaire tenue le douzième (12<sup>e</sup>) jour de décembre 2023, à 19h30 au lieu habituel des séances, à laquelle étaient présents:**

Monsieur Bernard Thompson, maire  
Madame Isabelle Clément, conseillère  
Monsieur Michel Tremblay, conseiller  
Monsieur Yvan Bordeleau, conseiller

Absentes : Madame Véronique Doucet, Madame Diane Jacob, Madame Helene Gilbert, conseillères.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

**Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024**

2023-12-236

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2024**. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19 h 30 :

- |              |                |
|--------------|----------------|
| • 9 janvier  | • 9 juillet    |
| • 13 février | • 13 août      |
| • 12 mars    | • 10 septembre |
| • 9 avril    | • 8 octobre    |
| • 14 mai     | • 12 novembre  |
| • 11 juin    | • 10 décembre  |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE ces séances auront lieu à la salle municipale sise au 1060, rue Saint-Pierre à Hérouxville !

QUE la présente résolution abroge et remplace toute disposition d'un règlement inconciliable.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)-